



COMMUNE DE LE CHAMP-PRES-FROGES PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **9 mars 2026 à 18h40** en mairie

Présents : JACQUIN Mylène, FANTATO Roland, JEANSELME Pascale, BARUZZO Caroline, FLORES Angélique, MONON Gérard, MONTEL LOUIS Sandrine, NICOLLET Isabelle, PERRIN-BIT Marc, PROST Jean-Noël, REYMOND Séverine, RIONDET Pascal, SAURAT Dominique, THERY Eynard, VILLERMAIN Isabelle

Secrétaire de séance : JEANSELME Pascale

ORDRE DU JOUR

- I) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - II) Approbation du compte financier unique (CFU) 2025
 - III) Affectation des résultats 2025
 - IV) Vote du Budget Primitif Communal 2026
 - V) TE38 - Projet de loi de décentralisation
 - VI) Remboursement de frais Madame FLORES
 - VII) Remboursement de frais Monsieur SAURAT
 - VIII) Remboursement de frais Madame REYMOND
 - IX) Remboursement de frais Monsieur PROST
 - X) Approbation rapport CLECT – 4 équipements petite enfance
 - XI) Approbation convention « À Vélo sans âge »
 - XII) Autorisation donnée à Madame le Maire d'intenter une action au fond devant le tribunal judiciaire
 - XIII) Divers
-

DELIBERATIONS

I – Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

II – Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

L'adjointe aux finances présente le compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le CFU 2025.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



III – Affectation des résultats 2025

Le Conseil municipal décide de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Excédent : 352 272.50€
- Affectation au Budget Principal 2026 : 200 000€

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

IV – Vote du Budget Primitif Communal 2026

L'adjointe aux finances présente le budget primitif 2026.

- Fonctionnement : 1 326 016.97€
- Investissement : 1 304 032.81€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

V – TE38 – Projet de loi de décentralisation – situation des syndicats d'énergie / Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Le Conseil municipal prend connaissance des éléments relatifs au projet de loi de décentralisation ainsi qu'à la motion présentée par TE38 pour s'opposer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la motion pour s'opposer au projet de loi de décentralisation.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VI – Remboursement de frais Madame FLORES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais engagés par Madame FLORES pour un montant de 52.78 €.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



VII – Remboursement de frais Monsieur SAURAT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais engagés par Monsieur SAURAT pour un montant de 58.79 €.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VIII – Remboursement de frais Madame REYMOND

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais engagés par Madame REYMOND pour un montant de 61.46 €.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

IX – Remboursement de frais Monsieur PROST

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais engagés par Monsieur PROST pour un montant de 58.79 €.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

X – Approbation du rapport CLECT – 4 équipements petite enfance

Le Maire présente le rapport de la CLECT relatif aux équipements de petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT relatif aux équipements de petite enfance

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

Point XI – Approbation de la convention « À Vélo sans âge »

Le Maire présente la convention avec l'association « À Vélo sans âge ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



XII – Autorisation d'intenter une action au fond

Le Maire présente le contentieux en cours avec Monsieur Le Garlantezec suite à l'installation d'un mobil-home sur la parcelle C197 à Tigneux sans autorisation d'urbanisme ainsi que la caducité de son permis de construire référencé PC 038 070 15 20002.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager une action au fond devant le tribunal judiciaire.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

XIII – Divers

- Madame le Maire présente le futur projet de mise à disposition d'une parcelle communale a l'ACCA
-

Clôture de la séance

La séance est levée à 20h40.

Fait à Le Champ-près-Froges,

Le 18/03/2026

Le Maire,